République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GENERAL

Procès - verbal N° 9

Séance extraordinaire

du jeudi 1er octobre 2009 à 20 h 00

à

l'Espace Perrier, salle "Les Bourguignonnes"

Ordre du jour :

1 Appel

2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2009

3 Election d'un-e conseiller-ère communal-e en remplacement de Zandra Bangerter, démissionnaire

4 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le subventionnement des abonnements *Onde Verte* pour les élèves des écoles enfantine, primaire et secondaire de la commune de La Tène

5 Motion de plusieurs conseillers généraux déposée par Nathalie Fellrath, intitulée "*Cheminement piétonnier au bord du lac*"

6 Autres motions et propositions

7 Interpellations et questions

8 Pétition intitulée "*Plus de sécurité et d'hygiène sur les lieux de détente au bord du lac*"

9 Lettres et autres pétitions

10 a) Communications du Conseil communal

b) Communications du bureau du Conseil général

11 Divers

* * * * *

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, ouvre la séance et souhaite la bienvenue au public, à la presse, ainsi qu'aux conseillers généraux et communaux présents.

1. Appel

Présents : 33	Excusés : 7	Absent : 0	Majorité : 17

Sont excusés : Mmes M.-C. Nussbaum (PLST), M. Penaloza (PSLT), S. Penaloza (ELT) ;

MM. J.-P. Buri (PLST), A. Crameri (PLST), M. Eugster (ELT) et J.-P. Ros (PSLT).

Annoncé en retard : M. E. Flury (PSLT).

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2009

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2009 est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Election d'un-e conseiller-ère communal-e en remplacement de Zandra Bangerter, démissionnaire

M. D. Rotsch (cc), avant l'élection du nouveau ou de la nouvelle conseiller-ère communal-e, a l'extrême plaisir de pouvoir dire quelques mots en l'honneur du départ de Zandra Bangerter. Faire un historique complet n'étant pas nécessaire, il va se contenter de souligner quelques instants qui ont marqué son passage au sein du CC. Il s'exprime en ces termes :

« Zandra, tu as marqué l'histoire politique de deux communes. Tu fus la dernière femme de Marin-Epagnier et la première de La Tène. Historiquement, je pense qu'on se souviendra de cette femme…et quelle femme !

Jamais tu n'as élevé le ton, tu étais à l'écoute, soit du personnel des Travaux publics, soit du personnel communal.

Fonceuse, tu étais appréciée, malgré les résistances d'usage lorsqu'il fallait faire passer des idées.

Durant ton mandat Zandra, je devrais dire tes mandats, tu étais toujours face à de solides gaillards, pas seulement par le corps mais aussi par l'esprit, qui, malgré leurs attentions, défendaient tes idées, t'impressionnaient parfois peut-être, mais que tu as souvent su mener à la baguette.

D'un tempérament discret, tu as toujours apporté une importance particulière au traitement de tes dossiers, lesquels ne sont pas de tout repos, surtout lorsqu'il faut demander des crédits importants.

Tu as consacré beaucoup de ton temps pour la collectivité et j'espère que cette période politique t'aura apporté des enseignements et du plaisir, malgré une reconnaissance parfois difficile de la part des citoyens.

En conclusion, on peut dire que tu n'as rarement, voire jamais, refusé les propositions faites par le CC, sauf peut-être le poisson durant les repas.

Il faut que la population sache que tu t'es engagée corps et âme dans l'intérêt de la communauté et que ton travail a été extrêmement précieux.

Que ces quelques fleurs soulignent les remerciements que nous t'adressons. ».

- Applaudissements -

M. L. Siliprandi (PLRT) s'exprime en ces termes :

« Au nom du PLRT, nous souhaitons aujourd'hui prendre officiellement congé de Zandra Bangerter, notre future ex-conseillère communale.

Il y a à peine plus d'une année de cela, je prenais la parole à la même tribune pour vous présenter celle qui allait devenir la première conseillère communale de la nouvelle commune de La Tène et du tout nouveau PLRT, issu de la fusion des anciens partis libéral et radical de Marin-Epagnier. Que de nouveautés pour une élue !

A cette époque, j'étais loin de me douter que je me retrouverais si vite devant vous à son sujet.

Plutôt que de vous faire un bilan de son action politique, je préfère vous parler d'elle ou mieux, lui parler directement…

Chère Zandra, lorsque tu nous as signifié ton intérêt pour le poste de conseillère communale, le PLRT était ravi. Jeune et pleine d'élan, nous étions convaincus que tu allais souffler un vent différent sur notre Exécutif. Et nous n'avons pas été déçus !

Sachant garder ton calme en toutes circonstances, tu as su, quand il le fallait, faire preuve de fermeté. Sous ton apparente douceur, nous avons rapidement découvert que lorsque tu te saisissais d'un sujet, tu ne le lâchais pas avant d'en avoir fait le tour et d'en avoir extrait toute la substance.

Tu as su appliquer, dans l'exercice de ton mandat, la même méticulosité, la même précision et le même discernement que dans ton travail d'infirmière.

D'ailleurs, concernant ton travail, ton attachement aux valeurs qui nous sont chères constitue, si besoin était, la preuve de la parfaite compatibilité des idéaux libéraux-radicaux, soit l'engagement social de tous les jours, réel et sincère.

Pour notre plus grand malheur mais pour ton bonheur, l'opportunité d'une magnifique promotion professionnelle, malheureusement incompatible avec ta charge politique, t'oblige à prendre prématurément congé de nous.

Sache que nous te regretterons et nous espérons que tu continueras encore longtemps à participer, même si c'est moins directement, à la vie politique du PLRT et de la commune de La Tène.

Merci encore de ton engagement et bon vent pour ton avenir personnel et professionnel ! ».

- Applaudissements -

Mme S. Fassbind (PSLT) s'exprime en ces termes :

« En tant que présidente du groupe socialiste, je souhaite remercier, au nom de mes camarades, Zandra, pour sa fonction de conseillère communale, après avoir fonctionné comme conseillère générale.

Je ne pensais pas devoir te remercier si rapidement de ton travail et de ton engagement au service de notre commune, mais voilà, tu es une femme, avec ses atouts et inconvénients.

Certains risquent de huer et de qualifier ces propos de féministes, mais je dirais plutôt qu'ils sont idéalistes.

En effet, tu es réaliste et tu aimes le travail bien fait et, dans cette optique, tu admets à tort ou à raison - la question peut rester ouverte - ne pas pouvoir assumer une profession dont le taux d'activité a été élargi récemment et un mandat politique qui prend beaucoup de temps. Tu a dû choisir.

Sachant que le mandat politique est une chose relativement aléatoire et qui dépend de nombreux éléments, tu as décidé de t'investir encore davantage dans ta profession, toujours au service des autres. Je ne t'en tiendrai pas rigueur mais je regrette ton départ.

Je le regrette d'autant plus que la dernière conseillère communale - Elena - avait dû faire le même choix lors de son mandat, choix que plusieurs conseillères générales de notre commune doivent également faire, soit le choix de devoir privilégier un poste parfois au détriment de l'autre.

Cela démontre bien que la politique active n'est guère facile pour les femmes, surtout lorsqu'elles se voient confrontées à des décisions pas toujours faciles à prendre, que ce soit dans la prise en charge des enfants, dans l'engagement pour une profession voire dans la vie de tous les jours.

Lorsque je vois la photo du CC sur le site Internet de notre commune et que je te vois au milieu de quatre messieurs, sans compter la présence de l'administrateur communal, qui doit être derrière, je te félicite d'avoir été là, d'avoir su garder ta patience, ton assiduité au travail et d'être restée telle que tu es, attentive aux autres.

Je t'ai côtoyée au sein du CG, alerte et connaissant tes dossiers ainsi qu'au sein de la commission des naturalisations où tu as fait preuve d'humanisme, d'intelligence et de travail bien fait.

En outre, tu as dû prendre en mains des secteurs difficiles.

Relativement discrète, tu ne parles pas si tu n'as rien à dire ou si les choses ont déjà été dites. Cela est une très grande qualité, surtout en politique ! Garde-la cette qualité, garde ce sourire qui est la plus belle carte de visite que l'on puisse présenter et surtout, garde ton enthousiasme pour le travail bien fait !

Nous te remercions et te souhaitons bon vent et plein succès dans tes activités professionnelles, qu'elles te permettent de conserver quelques loisirs et des joies, qu'elles soient personnelles ou professionnelles.

Je t'offre au nom de mon groupe quelques bonnes choses. J'aurais pu t'offrir des fleurs, certes, mais elles sont de courte durée et tu en as déjà reçues. Avec ce cadeau, j'espère que tu conserveras un bon souvenir de ton passage parmi nous et qu'il te rappellera le goût des belles choses bien faites comme tu les aimes. ».

- Applaudissements -

M. S. Girardin (ELT) s'exprime en ces termes :

« Après les affres de la guerre post-péréquationniste qui a laissé à la commune de Marin-Epagnier des plaies purulentes et les signes annonciateurs de l'aube d'une nouvelle commune, ne fallait-il point une personne expérimentée pour panser les blessures du passé ?

Oui, notre vote d'assemblée a élu un cœur vaillant et pur, et qui plus est féminin, prêt à défendre son prochain comme le dit si bien l'origine grecque de son prénom.

En effet, avant de partir dans la grande effusion, il aura fallu soigner les cicatrices béantes du site, bander les sols de la CSUM, appliquer des plâtres aux écoles, mettre le goutte-à-goutte aux dépenses, prendre la pression du Château et parfois celle des riverains, cautériser les plaies, traiter les dossiers, soulager l'appétit de ses confrères du CC, diagnostiquer les symptômes du CG, épurer les eaux, assainir les comptes, aseptiser les rapports, désinfecter les bâtiments.

Bref, si nous avons choisi cette personne, c'est bien sûr en regardant à son profil d'infirmière. Elle qui a su amener un peu de charme, de chaleur et de jeunesse dans un carcan de docteurs honoristes…

Au nom de l'Entente de La Tène, nous te remercions de ton travail, ton dévouement, ta bonhomie et ta jovialité et regrettons de voir sortir du CC une si belle fleur du verger politique de notre commune.

Nous te souhaitons de tout cœur de la réussite, de la joie, plein d'expériences nouvelles et heureuses pour ton avenir personnel et professionnel, puisque tu défends l'être humain dans ses tournants, toi qui porte ce nom prédestiné, *Zandra*.

En guise de conclusion, comme toutes femmes, tu retournes à tes origines, soit à la Côte.
En parlant de fleurs, en voici quelques-unes… ».

- Applaudissements -

Mme Z. Bangerter (cc) s'exprime en ces termes.

« Fidèle à ma réputation de discrétion, je vais faire court et vous improviser un petit discours de remerciements pour ces fleurs et ces attentions.

Il est vrai que mon mandat politique a été court, un peu comme un étoile filante qui passe, mais comme vous le savez tous et comme vous l'avez certainement lu dans la presse, je quitte ce mandat pour des raisons professionnelles.

Toutefois, j'aimerais vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée durant ces 2 années et du soutien que j'ai reçu. ».

- Applaudissements-

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, remercie les intervenants et demande aux groupes quelles sont leurs propositions pour le remplacement de Zandra Bangerter.

M. L. Siliprandi (PLRT), au nom du parti libéral-radical de La Tène, propose M. Roland Walther pour le poste de conseiller communal.

Ce dernier ayant été auditionné officiellement par les groupes présents au CG, il vous épargnera une présentation exhaustive.

Toutefois, il est bon de savoir - ou de rappeler - que Roland Walther est arrivé à Marin il y a maintenant 12 ans. Dès son arrivée, il a pris une part active à la vie politique de notre commune en siégeant dès l'an 2000 dans une commission, en étant ensuite membre du CG et président du parti libéral dès 2001. Enfin, il a assumé, entre 2007 et 2008, la présidence du CG. Il jouit ainsi d'une solide expérience du fonctionnement de nos institutions.

Il est papa de deux grands enfants ainsi que grand-papa de deux petits-enfants. Depuis 2007, il jouit d'une retraite, qu'il qualifierait *d'active*, ce qui lui garantit une disponibilité optimale pour cette fonction.

Merci d'avance du bon accueil que vous lui réserverez.

M. P. Vaucher (ELT) signale qu'il est tout d'abord très surpris par ce nouveau sortilège du parti libéral-radical qui, d'un coup de baguette magique, transforme instantanément un honnête président de parti en candidat providentiel aux élections.

Il en veut pour preuve Philippe Gnaegi, président du PLR neuchâtelois élu au Conseil d'Etat et, dernièrement, Fulvio Pelli qui a eu moins de chance, la traduction italienne du sortilège n'étant pas encore au point. Trèves de plaisanteries…

Il est réellement atterré par ce qui se passe ce soir. Il n'y aurait donc qu'une seule personne compétente au sein du PLRT, éventuellement deux en comptant l'actuel ministre des finances ?

En imposant un candidat unique, le PLRT transforme notre Autorité en un vulgaire centre d'enregistrement de ses volontés et se moque de la démocratie.

Loin de lui l'idée de contester le 2e siège PLR au CC mais il sait pertinemment, pour les avoir côtoyé dans différentes commissions, qu'il y a d'autres personnalités compétentes au PLRT. Des jeunes et des moins jeunes, des féminines et des masculines. Néanmoins, le PLRT a choisi son candidat.

Il va donc être magnanime et respecter scrupuleusement le profil du conseiller communal idéal définit par le PLRT soit un homme d'âge relativement mûr, issu d'une profession technique, ayant une expérience politique et disposant de suffisamment de temps libre. Il lui vient immédiatement deux noms à l'esprit : tout d'abord, Pierfranco Villa, qui en plus du profil idéal, a également été candidat au Grand Conseil et Emmanuel Rieder, qui est également un ancien sportif d'élite.

Notre nouvelle commune de La Tène, la plus grande de l'Entre-deux-Lacs, mérite une élection en bonne et due forme car, comme le disait Corneille : « à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire ».

Il propose donc Pierfranco Villa et Emmanuel Rieder pour le poste de conseiller communal.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, confirme, selon l'art. 96 RGC, les trois candidatures pour le poste de conseiller communal.

Mme S. Fassbind (PSLT) demande une suspension de séance.

M. L. Siliprandi (PLRT) demande un rectificatif au sujet du nombre de candidats. En effet, il estime qu'il n'y a qu'un seul candidat pour le poste de conseiller communal et non trois car pour être candidat, il faut demander l'élection, ce qui n'est manifestement pas le cas pour MM. Rieder et Villa.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, réfute cette argumentation et informe que, selon l'art. 96 RGC « Quiconque a été désigné-e candidat-e avant le premier tour de scrutin est éligible ».

A la demande du parti socialiste, il interrompt la séance.

* * * * *

M. E. Rieder (PLRT) annonce qu'il n'est pas candidat, ce à quoi M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, l'informe qu'il ne peut pas se retirer puisqu'il a été désigné.

Arrivée de M. E. Flury (PSLT). **La majorité reste à 17**.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, explique le mode de fonctionnement de l'élection et passe au vote.

Le résultat est le suivant :

33 bulletins sont rentrés dont 32 valables et un blanc.

Ont obtenu des voix :

- Pierfranco Villa : 1 voix ;
- Emmanuel Rieder : 9 voix ;
- Roland Walther : 22 voix.

La majorité étant à 17, M. Roland Walther (PLRT) est élu au poste de conseiller communal.

- Applaudissements -

M. R. Walther (PLRT) s'exprime en ces termes :

« Ce soir, j'ai au moins trois bonnes raisons d'être heureux !

Chers collègues, vous venez de m'élire au CC, vous m'avez attribué votre confiance, j'en suis très fier.

Cette période de plusieurs mois d'incertitude prend fin aujourd'hui et enfin je vais pouvoir commencer à travailler.

Mes sincères remerciements du fond du cœur à vous, membres et sympathisants de mon parti qui, dès le début de la campagne, m'avez soutenu et témoigné votre confiance.

A vous Mesdames, Messieurs, chers collègues du CG, ce soir, vous avez aussi témoigné une confiance en moi en m'envoyant à l'Exécutif de la commune.

A ma compagne Luisa qui, vous devez le savoir, n'était pas très enthousiaste lorsque je lui ai dit que je voulais prendre cette fonction. Mais dès qu'elle a assimilé et compris que c'était important pour moi, elle m'a soutenu pleinement. Merci Luisa !

J'ai l'énergie afin que les challenges se réalisent, afin de construire des majorités avec mes futurs collègues afin que les dossiers avancent rapidement. Respecter la collégialité du Conseil ne sera pas négociable. La marge de manœuvre du CC, comme vous le savez, est restreinte. Ce n'est qu'uniquement en unissant nos forces, nos idées et notre volonté que nous serons en mesure d'effectuer du bon travail.

L'ordre du jour étant encore long, je vais terminer en réitérant mes remerciements pour la confiance que vous me témoignez et, soyez certains que je mettrai tout en œuvre pour vous satisfaire. ».

- Applaudissements -

M. L. Siliprandi (PLRT), au nom du groupe PLRT, tient à remercier les membres du CG qui ont fait confiance à notre candidat qui, s'il était unique, était issu d'un choix démocratique qui a été fait au sein du parti.

En effet, il y avait plusieurs candidats qui ont engendré de longues discussions et c'est en tout état de cause ainsi que pleins de confiance que nous avons accordé notre soutien à Roland Walther.

Roland, le groupe te félicite sincèrement de ton élection et il te fait pleinement confiance.

Ces quelques fleurs adouciront certainement cette pauvre Luisa qui te verra un peu moins souvent à la maison.

Félicitations Roland !

- Applaudissements -

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le subventionnement des abonnements *Onde Verte* pour les élèves des écoles enfantine, primaire et secondaire de La Tène

M. M. Muster (cc) signale que le CC vous présente un concept moderne de subventionnement des abonnements de transports publics des élèves de la commune de La Tène qui fréquentent l'école obligatoire.

Ce concept est moderne à plus d'un titre. Il fait table rase du passé, d'autant que les deux anciennes communes ne pratiquaient pas la même politique en matière de subventionnement des transports. Ce concept se base sur la notion de besoin ; il est social, écologique et général.

Un concept qui se base sur une clause du besoin favorise les déplacements à pied pour se rendre à l'école, pour autant que le trajet entre le domicile et le collège fréquenté n'excède pas plus d'un kilomètre. Cette mesure a pour avantage de donner une réponse - parmi d'autres - à la prévention de l'obésité. On ne va pas mettre systématiquement les enfants

dans un bus alors qu'ils peuvent se rendre à l'école à pied. Selon une étude de *Promotion de Santé Suisse* de janvier 2008, un enfant sur cinq en Suisse est en surpoids.

Un concept qui se veut social ; il favorise les familles qui ont de bas revenus, selon une grille de répartition affichant des subventions qui vont de 15 à 90%, selon 4 catégories de revenu imposable. La subvention est calculée sur la base du revenu imposable augmenté du 10% de la part de fortune qui dépasse 100'000 francs.

Ce concept est écologique. En offrant également aux revenus supérieurs à 90'000 francs une subvention à hauteur de 15%, il s'agit par ce principe de promouvoir l'usage des transports publics quand ceux-ci s'avèrent nécessaires et bien sûr existants, dans le but de limiter la circulation des voitures privées qui encombrent les alentours des collèges à l'entrée et à la sortie de l'école et qui mettent sérieusement en danger les enfants.

Finalement, ce concept concerne tous les élèves de La Tène âgés de 6 à 15 ans, qu'ils habitent n'importe où sur le territoire communal et qu'ils fréquentent les collèges de Marin, de Wavre ou de Saint-Blaise.

Sur le plan financier, le projet est raisonnable.

Compte tenu de ces éléments, le CC vous propose d'accepter le projet en validant l'arrêté qui vous est soumis.

M. R. Walther (PLRT), au nom de la commission financière, précise que cette dernière a siégé au complet le mardi 23 septembre et a longuement étudié le rapport du CC.

Tous les membres ont été convaincus de la nécessité d'uniformiser la réglementation du subventionnement des transports des élèves de la commune de La Tène. Ils ont apprécié la qualité du rapport et la volonté de l'Exécutif de promouvoir les mesures de santé publique et de préservation de l'environnement.

Nos enfants réapprendront ou découvriront les bienfaits de la marche à pied. Cet abonnement devrait également inciter les parents à ne plus amener leurs enfants en voiture à l'école.

La majorité de la commission a soulevé qu'il serait opportun qu'une participation, selon le revenu, soit demandée à chaque famille. Ces abonnements vont certainement être utilisés dans la sphère privée et durant les vacances, puisqu'ils sont valables 12 mois et couvrent deux zones, soit de La Tène à Bevaix, à Cernier ou encore au Landeron. Il n'est pas concevable d'accorder un subventionnement intégral à des prestations privées.

Les villages qui offrent une participation plus élevée que celle proposée dans ce projet ont tous un coefficient fiscal bien plus élevé que celui de La Tène.

La majorité des membres de la commission financière vous propose donc de soutenir le rapport tel qu'il est proposé par le CC.

M. P. Vaucher (ELT) signale que lors de sa séance de préparation du 28 septembre dernier, l'ELT a étudié attentivement le rapport du CC concernant le subventionnement des abonnements *Onde Verte* pour les élèves des écoles enfantine, primaire et secondaire de la commune de La Tène.

Tout d'abord, une remarque concernant l'intitulé du rapport et de l'arrêté : s'agit-il des niveaux I et II de l'école secondaire ou seulement du niveau I, soit jusqu'à à la fin de l'école obligatoire ? Il y a ambiguïté à la fois dans l'arrêté et dans le rapport.

Concernant le subventionnement des abonnements, nous avons passé en revue à peu près tous les modes possibles, allant du subventionnement zéro jusqu'au subventionnement intégral, en passant par le subventionnement proportionnel au revenu, majoré ou non majoré, plafonné ou non plafonné, avec 2, 3 ou 4 catégories.

En résumé, les membres de l'ELT approuvent les objectifs énumérés dans le rapport du CC comme la promotion des transports publics et la lutte contre le surpoids.

Ils sont également favorables à un subventionnement proportionnel au revenu avec une participation des parents. Seul le non-plafonnement des revenus donnant droit au subventionnement a modéré l'enthousiasme de quelques membres de l'ELT.

En fin de compte, la majorité des membres de l'ELT se sont ralliés à la proposition du CC.

M. M. Montini (PLRT) signale que son groupe trouve ce projet bien ficelé, équilibré et estime que le CC a fixé de bons objectifs ainsi que bons moyens pour les atteindre.

Généraliser l'octroi des subventions à tous les niveaux scolaires semble tout à fait adéquat.

La question d'une répartition de la participation en fonction des revenus nous a également semblé adéquate.

La participation aux particuliers et non pas la gratuité de l'accès aux transports publics nous paraît juste par rapport au fait que cet abonnement peut aussi être aussi utilisé dans le cadre privé.

Nous avons aussi trouvé qu'il était juste, quand on parle de surcharge pondérale pour un enfant sur cinq, de considérer que faire 10 à 15 minutes de marche pour se rendre à l'école, est une chose tout à fait saine et qu'on peut l'exiger de nos élèves.

Enfin, la mise à profit de la nouvelle ligne de transports publics Marin-Le Landeron, qui figure aussi dans ce projet, est judicieuse.

A l'unanimité, nous avons considéré que ce projet est bon et nous vous recommandons de l'accepter.

M. G. Gremaud (PSLT) signale que le groupe socialiste a également examiné ce projet et dans l'ensemble, considère qu'il s'agit d'un bon concept et que le principe est valable. Cette proposition remplace avantageusement la situation précédente.

Néanmoins, des avis divergents se sont exprimés quant au niveau des subventions. Dès lors chaque membre chacun votera selon son sentiment.

Toutefois, ce nouveau concept a généré deux questions, transmises par écrit au CC, qu'il lit maintenant.

La première concerne l'objectif poursuivi de la lutte contre l'obésité qui est évidemment un objectif hautement louable. Toutefois, si l'on se réfère à la documentation de l'OMS, il apparaît que l'on n'augmente pas l'activité physique des enfants en distribuant ou pas des abonnements de bus. Par contre, prendre des mesures urbanistiques favorisant la sécurité routière peut être un moyen d'y parvenir. En effet, si les parents estiment que le leurs enfants courent un risque en se rendant, à pied ou à vélo, à l'école, ils vont continuer de les amener en voiture même s'ils habitent à côté du collège.

La première question au CC est donc : quelles sont les mesures qu'il entend prendre afin de sécuriser le cheminement des écoliers qui se rendent à pied ou à vélo au collège de Marin ou St-Blaise ?

La deuxième question est relative au nombre de zones que comportent les abonnements. En effet, il ne semble pas nécessaire que les élèves reçoivent un subventionnement pour un abonnement permettant de circuler du Landeron à Cernier ou Bevaix. Par ailleurs, il est étonnant qu'une commune de la taille de La Tène soit traitée comme un particulier dans cette affaire.

La deuxième question est donc : le CC prévoit-il de négocier un abonnement correspondant à ses besoins réels avec les TN ?

M. M. Muster (cc), recevant à l'instant ces questions, qui méritent un temps de réflexion pour pouvoir y répondre valablement, y apportera des réponses lors du prochain CG.

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général concernant le subventionnement des abonnements *Onde Verte* pour les élèves des écoles enfantine, primaire et secondaire de la commune de La Tène est accepté à l'unanimité.

M. M. Muster (cc) signale que c'est avec satisfaction que le CC prend acte de votre acceptation.

Il a toutefois été sensible à la remarque de M. Vaucher et effectivement, afin d'être plus clairs, il sera précisé dans le titre de l'intitulé du rapport qu'il s'agit du niveau secondaire I, même si on pouvait quand même le comprendre puisque l'arrêté et le rapport parlent des collèges de Marin et de St-Blaise, qui n'offrent pas de formation de niveau secondaire II.

5. Motion de plusieurs conseillers généraux déposée par Nathalie Fellrath, intitulée "*Cheminement piétonnier au bord du lac*"

Mme N. Fellrath (PLST), en préambule, aimerait remercier les membres du CG de l'accueil réservé à cette motion.

Le règlement de l'accès aux piétons le long des rives du lac par l'intermédiaire d'une motion peut paraître surprenant tant l'évidence d'un tel accès semble aujourd'hui acquise. La dimension interpartis de la motion démontre, si besoin l'est encore, l'envie de chacune et de chacun de profiter de l'entier des rives de la commune. De très nombreux habitants de la commune ou de la région lui ont d'ailleurs témoigné leur impatience et leurs attentes pour l'ouverture de ce cheminement. Vieilles de plusieurs décennies, ces attentes seront-elles enfin concrétisées ? Il n'est plus exclu de rêver car plusieurs paramètres déterminants ont changé.

La paix des patients soignés dans la clinique psychiatrique de Préfargier était l'argument, avec un grand A, opposé à cette ouverture. Or, depuis quelques années, la prise en charge des patients souffrant de problèmes psychiatriques a fortement évolué. Ces derniers sont accueillis en clinique pour des séjours dont la durée moyenne est passée, en une décennie, de plusieurs mois à moins de trois semaines. La philosophie de prise en charge prévalant a également vécu ses petites révolutions. En même temps que la réduction de la durée des hospitalisations, les soins se sont orientés vers l'insertion, vers l'intégration des patients dans la société et leur maintien dans leur environnement familial. Après la mise à l'écart du patient, la psychiatrie s'est ouverte vers l'extérieur, vers l'environnement du patient. Aujourd'hui, vous avez donc plus de chance de croiser un patient de Préfargier dans les rues, les bus, les établissements publics ou encore dans les grandes surfaces de la commune que sur les rives de Préfargier.

Depuis le 1er janvier 2009, la clinique psychiatrique de Préfargier n'existe plus. Il faut parler du site de Préfargier du Centre Neuchâtelois de Psychiatrie, ou plus rapidement du CNP. Quel rapport me direz-vous? Et bien le CNP est une fondation de droit public, donc en d'autres termes, une presque propriété de l'Etat. Une parcelle, sise à l'Ouest du site de Préfargier du CNP et jouxtant la rive est restée propriété de la fondation qui gérait jusqu'au 31 décembre dernier la clinique. Mais cette fondation n'accueillera pas de patient sur des terres par ailleurs non-bâties. Vous l'admettrez, la donne est aujourd'hui bien différente et il serait dommage de ne pas profiter de l'opportunité qui nous est offerte de rendre ce cheminement possible.

Alors rendons à César ce qui appartient à César, rendons les rives du lac aux citoyens !

Cette motion a pour seule ambition de permettre l'application du bon sens, de répondre aux vœux des habitants de la commune, des nombreux promeneurs fréquentant ces magnifiques rives et des amoureux de la nature. Au diable l'argumentation juridique, au placard les lois fédérales et cantonales, même non-respectées en l'occurrence, et place au pragmatisme politique, au bon sens, aux bonnes volontés et réalisons ensemble ce projet ni révolutionnaire, ni onéreux.

Le CC est donc invité à négocier avec les partenaires impliqués l'ouverture de ce cheminement à l'instar de ce qui existe entre La Ramée et le Chalvaire.

Elle vous invite donc à accepter cette motion et exprimer ainsi une forte volonté politique du Législatif de la commune de La Tène pour l'aboutissement des négociations que le CC ne manquera pas de conduire… et de réussir.

Elle se réjouit déjà de découvrir avec vous ce futur nouvel itinéraire pédestre de notre commune.

M. M. Luthi (cc) trouve la proposition intéressante. Elle permettrait un jour, de partir à pied de Bevaix pour arriver jusqu'à La Tène par les rives du lac et inversement.

Il faut savoir que régulièrement dans les législatures précédentes, le CC rencontrait la direction de l'hôpital et le président de la fondation de Préfargier afin discuter et débattre de sujets divers et variés.

Evidemment, l'accès aux berges a régulièrement été mis sur la table. A l'époque, nos interlocuteurs avaient un peu de peine à se faire à l'idée qu'un jour leur propriété serait traversée par le public. Mais comme l'a souligné Mme Fellrath, aujourd'hui, les choses ont changé, nous n'avons plus un interlocuteur mais nous en avons deux. D'une part, le CNP et d'autre part la fondation de Préfargier. L'année passée, à la demande de la fondation, nous avons reçu son représentant et nous avons notamment traité la question d'ouvrir l'accès piétonnier aux berges du lac de Neuchâtel. Le représentant a pris acte de cette demande et devait nous informer de la position de ses mandataires. Dernièrement, nous l'avons de nouveau interpellé et en date du 20 septembre dernier, le représentant de la fondation nous écrivait que le conseil de fondation voulait prendre contact avec la direction du CNP très prochainement afin de pouvoir, entre autres, discuter de ce projet. Une fois cette rencontre passée, une séance devra être organisée entre les trois parties.

Le CC prend donc acte de cette motion mais attend avec impatience les nouvelles qui lui seront données d'ici fin octobre. Dès lors, le CC entreprendra les démarches et discussions nécessaires à l'avancement de ce projet. Toutefois, il ne faut pas s'attendre à ce que ce projet avance vite. Il conviendra de ménager les susceptibilités et le CC fera son possible pour suivre ce dossier et le faire avancer. Dès lors, nous vous demandons de classer cette motion, sachant qu'elle nous oblige à répondre dans un délai de 6 mois et qu'il est plus que probable que 6 mois ne suffiront pas.

M. S. Girardin (ELT) signale que ses propos ne sont que pure réflexion, sans aucun argument juridique, psychiatrique ou technique quel qu'il soit.

Il l'avait fait lors du plan d'aménagement d'un camp cumulus noir qui planche à l'Est depuis un moment, il le refait aujourd'hui avec cette motion.

C'est un très bon projet, une bonne motion mais sur le fond, il a quand même quelques réflexions.

Est-ce que c'est parce qu'on a des forêts vierges, qu'il faut les déflorer ? Parce qu'il y a des boîtes de Pandore qu'il faut toujours les ouvrir ? Il y a des endroits secrets sur cette terre où l'on n'a pas accès et il trouve que l'homme a toujours envie de découvrir et d'aller plus loin.

Pour lui, ce petit endroit de la clinique était un endroit protégé, pas seulement pour les patients, mais de tout le monde, et il trouve que c'est extrêmement intéressant, parfois, de conserver des petits havres de paix, des lieux secrets où personne n'a accès, et de garder de temps en temps l'excitation du fait de ne pas pouvoir toujours pénétrer partout.

M. E. Flury (PSLT) tient à remercier le CC de sa réponse ainsi que des démarches qui ont déjà été entreprises.

Personnellement, il s'opposera au classement de cette motion, simplement pour que le CC nous fasse un rapport de l'état de l'avancement des discussions d'ici à ces fameux 6 mois. A

ce moment-là, éventuellement, pourra être abordée la question de remettre la motion un moment dans le tiroir pour pouvoir, quelques mois plus tard, nous donner une réponse qui puisse nous satisfaire.

Mme C. Schmid (PLRT) signale que le PLRT soutient la motion à sa majorité.

La parole n'étant plus demandée, la motion de plusieurs conseillers généraux déposée par Nathalie Fellrath, intitulée « *Cheminement piétonnier au bord du* lac »est acceptée à la majorité.

M. M. Luthi (cc) signale que le CC prend acte de cette motion et indique que les négociations vont reprendre. Il informera le CG de l'évolution de ce dossier.

6. Autres motions et propositions

Aucune

7. Interpellations et questions

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, informe qu'une interpellation a été déposée dans les temps par M. Daniel Jolidon (ELT) qui contient un certain nombre de questions relatives à la sortie du CC, à savoir :

a) Qui participe à cette sortie ?
b) Quelle somme des finances communales est utilisée pour financer celle-ci ?
c) Est-ce que cette somme est fixe ou variable ?
d) En cas de coup dur ou de décision vitale et urgente, qui est responsable lorsque tous les conseillers communaux s'absentent en même temps ?
e) Si une personne est désignée pour représenter la commune, était-elle au courant et si oui, pourquoi n'a-t-elle pas répondu à l'invitation du MBC ?
f) En cas d'accident grave (accident d'avion ou de car p.ex.), comment est réglé l'intérim pour la gestion des affaires communales ?
g) Cette gestion des vacances du CC ne devrait-elle pas être intégrée au règlement de commune ?

Mme S. Fassbind (PSLT) relève que l'interpellation n'est pas signée et que son auteur n'est pas identifiable.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, signale que les interpellations ne demandent pas de débat et passe la parole au CC.

M. D. Jolidon (ELT) précise que son e-mail était signé et qu'il convient de le joindre à son interpellation.

M. D. Rotsch (cc) signale que cette interpellation souligne bien la volonté du CG d'avoir une vision globale sur la marche des affaires de la commune. Ceci est tout à son honneur et il l'en félicite.

Le principe de cette sortie du CC, que l'on pourrait qualifier de *course d'école*, est un principe qui est repris des anciennes communes et qui s'inscrit dans le cadre du renforcement des liens entre les membres de ce collège afin d'optimiser le travail, l'efficience et les réflexions des conseillers communaux.

L'ensemble des conseillers communaux, avec leur épouse si elles le souhaitent ainsi que l'administrateur communal et son épouse si elle le souhaite sont conviés à cette sortie. A noter que seules deux épouses ont participé à la sortie 2009.

Un montant forfaitaire de 600 francs par conseiller communal et pour l'administrateur est puisé dans le compte 012.317.00, représentation du CC, soit une somme de 3'600 francs. Ce montant est fixe.

Lors de l'absence de l'un ou l'autre des membres du CC, c'est son suppléant qui prend les décisions. La loi sur les communes ne prévoit pas formellement que l'ensemble des membres de l'Exécutif ne peuvent pas être absents simultanément. Dans ce cas de figure, c'est la raison qui l'emporte. Les différents chefs de services et responsables de secteurs ont été informés de la situation et ont été sensibilisés au fait que les chefs de dicastère étaient atteignables en tout temps par téléphone. Les suppléances étaient les suivantes :

- Administration : Mme Merryl Bernard
- Service technique et voirie : M. Frédéric Meyer
- Service des eaux : M. Michel Alberca, fontainier
- Service de conciergerie : le concierge de piquet ce week-end-là.

Toutefois, il est difficile de définir dans cette interpellation si c'est la question de la vacance pour 3 jours du CC ou son absence à une manifestation de jubilé qui est à justifier. Malgré le fait que toutes les manifestations organisées par les sociétés locales de la commune soient importantes, il n'est pas possible que la commune soit représentée chaque fois. Toutefois, concernant ce cas particulier, le CC a délégué le comptable pour représenter la commune.

En dernier lieu, si tous les membres du CC disparaissaient en même temps, les chefs de service assureraient la gestion des tâches courantes jusqu'à ce que le CG ait élu un nouveau CC. Si seul un membre venait à disparaître, il conviendrait alors de se référer à la Loi sur les communes du 21 décembre 1964, état au 1er janvier 2009.

Quant à la question de l'intégration au RGC de la vacance du CC, elle pourrait faire l'objet d'une réflexion du CC et de la commission règlementaire compte tenu du fait que le mode de fonctionnement des autorités est prévu dans ce même règlement.

M. M. Luthi (cc) précise qu'il va de soi que la police est également informée de cette absence et quoiqu'il arrive, elle reste active.

M. D. Jolidon (ELT) se déclare satisfait des réponses données.

8. Pétition intitulée "*Plus de sécurité et d'hygiène sur les lieux de détente au bord du lac*"

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, informe de la procédure de traitement de la pétition selon l'article 23 du RGC.

M. M. Luthi (cc) signale que le CC a pris connaissance de cette pétition qui semble justifiée et il se propose de prendre en charge cette question par le biais du règlement de police. Il propose donc de classer cette pétition.

M. R. Walther (PLRT) précise que l'article 23 est très clair. Il y a deux possibilités : le classement de la pétition ou charger une commission d'approfondir la question. Il demande quelle est l'option prise par le CC.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, remercie d'avoir précisé cela. Il répète la proposition du CC à savoir que ce dernier va traiter cette pétition dans le cadre de la révision du règlement de police. Un article y relatif sera avalisé par la commission réglementaire.

En l'absence d'opposition, il convient de considérer cette pétition comme acceptée par le CG.

9. Lettres et autres pétitions

Aucune.

10. a) Communications du Conseil communal

M. M. Luthi (cc) rappelle que notre commune est l'hôte d'honneur de la Fête de la Vendange à Cortaillod dès demain soir. Nous vous incitons donc, au vu de la météo clémente, de profiter de cette manifestation et espérons vous y voir nombreux. Nous tenons à relever que le GASL, nous l'en remercions, tiendra la tente de la commune d'honneur. Nous serons également représentés par un char et par les écoles lors du cortège de samedi après-midi.

b) Communications du bureau du Conseil général

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, annonce la démission de Marie-Claire Nussbaum, membre du parti socialiste, et procède à la lecture de son courrier.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, annonce la naissance de Sara Luna Togni, le 17 août 2009.

- Applaudissements -

11. Divers

M. D. Jolidon (ELT) revient sur la Fête de la Vendange à Cortaillod afin de recruter encore quelques volontaires pour les tranches horaires de fin de soirée le samedi ou de début de matinée le dimanche. En cas d'intérêt, s'annoncer auprès de lui ou directement sur place.

Par ailleurs, il souhaite également revenir sur les questions qu'il avait posées lors du dernier CG au sujet des syndicats intercommunaux lors du dernier CG et dont il attendait une réponse aujourd'hui.

M. D. Rotsch (cc) explique qu'il s'agit d'un oubli et s'en excuse. Une réponse sera donnée lors de la prochaine séance du CG.

Il invite ensuite Roland Walther à rejoindre le CC en salle Robinsonne pour fêter son élection.

Enfin, il informe les membres du CG de la publication du site www.latenefestival.ch présentant le festival du même nom.

M. D. Jolidon (ELT) informe encore que des badges de la Fête de la Vendange sont à vendre et qu'ils donnent droit à un tirage au sort. Le premier prix est un vélo, les 2e et 3e prix sont respectivement 300 et 200 francs de vins de Cortaillod.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, termine en précisant que le CG a en main le flyer qui présente les prochains spectacles de l'Animatène jusqu'en février 2010 et qu'il espère accueillir de nombreux politiques au prochain *swing manouche* dont l'affiche est à l'entrée. Il précise que ce soir-là, une *swing goulache* sera servie, à 18 h 00. Les recettes ont été testées et elles sont excellentes. Le comité vous attend nombreux.

La parole n’étant plus demandée, M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, clôt la séance à 21 h 32.

- Applaudissements -

La rédactrice du PV,

M. Bernard

Au nom du Conseil général : Le président, Le secrétaire,

M. Binggeli N. Krügel